

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 3 octobre 2017, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles, Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pascal Boulianne, pour les propriétaires, lui-même et madame Brigitte Bouvier, du lot 1 654 379 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 600, rue Robidoux, en zone habitation H-14, qui a pour nature et effets de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, soit l'ajout d'un portique fermé et chauffé, dont l'implantation sera située à 5,70 mètres de la ligne de lot avant alors que la grille des usages et des normes de l'annexe « B » du *Règlement de zonage* numéro 1066 05 pour la zone « H-14 » exige une marge avant minimale de 6,0 mètres ce qui constitue une dérogation de 0,30 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le 7 septembre deux mille dix-sept (7 septembre 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

***Avis public 17-45***